



Réunion du C.A. le vendredi 2 juin à 18 h
Etaient présents tous les membres du C.A. à l'exception de
Marie Claude ROBERT, excusée

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du CR du CA du 24 mars
2. Approbation du CR de l'AGE du 25 avril
3. Point sur le repas du jeudi 8 juin et animation
4. Préparation de l'été 2017
5. Avis des membres sur l'idée sortie du 20 janvier 2018
6. Point d'étape sur le point d'apprentissage du bridge - version 2017/2018
7. Rédaction du Règlement intérieur
8. Questions diverses

1. Approbation du CR du CA du 24 mars

Le CR est approuvé à l'unanimité

2. Approbation du CR de l'AGE du 25 avril

Le CR est approuvé à l'unanimité

3. Point sur le repas du jeudi 8 juin et animation

La préparation est en bonne voie avec 50 repas commandés le 29 mai qui seront facturés y compris si nous sommes moins nombreux.

Le Champagne Montaudon Rosé sera servi en apéritif.

La chanson du club des copains a été rédigée et sera chantée pour une bonne animation de cette journée.

4. Préparation de l'été 2017

Un tableau des permanences à tenir a été élaboré. Chacun fera en sorte d'aider à la réalisation de deux tournois par semaine tout au long de l'été.

Nous ferons éventuellement appel à des membres du club pour faciliter la réalisation des tournois.

5. Avis des membres sur l'idée sortie du 20 janvier 2018

La sortie proposée pour le 20 janvier est originale. Elle est sur place sans déplacement et le spectacle étant en après midi, nous pouvons terminer la journée avec un apéro et un menu simple (plat + dessert) dans un restaurant dont une partie au moins serait privatisée.

Agnielle et Thierry se chargent de trouver un accord avec un restaurateur de la place du Forum (le BDF).

Une pré réservation sera réalisée auprès des organisateurs du spectacle.

6. Point d'étape sur le point d'apprentissage du bridge - version 2017/2018

Afin d'avancer sur la mise en place ou pas d'un point d'apprentissage, les membres vont être consultés par un questionnaire permettant de valider ou non l'idée du point d'apprentissage.

Le résultat du questionnaire permettra de voir la pertinence d'une réunion d'information avec les formateurs avant l'été ou début septembre.

7. Rédaction du Règlement intérieur

Le R.I. doit être soumis à la prochaine assemblée générale. Il convient que Christian réunisse avant l'été la commission qui a travaillé au début de l'année sur la révision des statuts.

8. Questions diverses

Deux points sont abordés :

1. La sortie à Vaux le Vicomte qui a enchanté tout le monde malgré la pluie et malgré l'opération commerciale adossée à cette proposition. Les quelques personnes qui avaient été intéressées par la proposition ont rapidement vu que le document signé était bel et bien un contrat de vente et chacun a pu utiliser le délai de rétractation afin de se désengager.

Le représentant de la société organisatrice garantissait qu'ils étaient les producteurs de l'alarme proposée, alors même qu'ils sont simplement négociateurs commerciaux. Cette indécatesse a amené les responsables du

club a mieux comprendre les risques que pouvaient encourir les membres intéressés, ce qui a facilité la rétractation rapide.

2. La disparition du manteau d'Yvette et de ses clés qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive pour essayer de comprendre. Des membres du club ont demandé que s'instaure une solidarité entre membres et à titre individuel, Christian a sollicité ensemble des membres.

Le C.A. est d'avis de rester prudent face à de telles situations et de revoir le contrat d'assurances.

Le C.A. achève ses travaux à 20 h.

Concernant le dernier point, à titre d'information et hors réunion du C.A., tout est rentré dans l'ordre quand l'auteur de la disparition des clés s'est rendu compte de la situation et a réagi en véritable gentleman qu'il est.

Yvette a été dédommagée en totalité, notre ami ajoutant un ballotin de chocolat pour se faire pardonner cette situation dont il assume en totalité la responsabilité.

La police d'assurances relue attentivement montre que nous ne sommes pas couverts pour ce genre de situation et le Règlement Intérieur proposera un article dégageant la responsabilité du C.B.C. Grand Reims et face de tels sinistres.

De toutes les manières, il reste imprudent de laisser ses clés ou tout autre objet de valeurs (papiers d'identité, moyens de paiement, ...) dans les poches de son manteau placé dans le vestiaire.